



Pourquoi soutenir la Fondation du Souffle ?

La respiration est une fonction vitale si naturelle et automatique qu'on n'y prête attention que lorsqu'elle vient à nous manquer. Alors la vie devient un cauchemar. Le mouvement, le sommeil, la pensée, la parole, toutes nos activités essentielles sont limitées, voire impossibles.

En France, en 2024, ce sont plus de 10 millions de personnes, enfant et adultes, qui souffrent de maladies respiratoires : asthme (4 millions), BPCO (3.5 millions), apnées du sommeil (3 millions), etc. En 2023, le cancer du poumon est le troisième cancer le plus répandu, mais c'est surtout celui qui tue le plus..

DES MILLIERS DE VIES SONT EN JEU. IL NOUS FAUT AGIR.

Depuis 15 ans, la Fondation du Souffle, reconnue d'utilité publique, lutte contre les maladies respiratoires et leur développement. En soutenant activement **la recherche**, elle permet d'accélérer la mise au point de nouveaux traitements. En menant partout en France **des campagnes de prévention et de dépistage**, elle sensibilise la population sur la nécessité de prendre soin de sa santé respiratoire.

*C'est grâce à votre générosité
que nous avançons. Merci !*

Professeur Bruno Crestani,
Pneumologue et Président
de la Fondation du Souffle



BULLETIN DE GÉNÉROSITÉ

À retourner, accompagné de votre don,
dans une enveloppe non affranchie à :
Fondation du Souffle - Libre réponse N° 80363
75281 Paris Cedex 06.

Oui, je tiens à donner un nouveau souffle au combat
contre les maladies respiratoires. Je joins un don de :

35 € 50 € 150 €

Selon mes possibilités : _____ €

Je joins un **chèque** à l'ordre de la Fondation du Souffle.

Mme M.

Prénom _____

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail _____



**Vous pouvez faire votre don directement
en ligne sur www.lesouffle.org**

BDSBR25



Je souhaite être informé/e des avancées diffusées
par la Fondation du Souffle par e-mail.

MES AVANTAGES FISCAUX

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire **66 %**
du montant mon don de mon impôt sur le revenu **ou 75 %**
si je suis assujetti/e à l'IFI **ou 60 %** si je suis une entreprise.

RESPECT DES VOS DONNÉES PERSONNELLES

Nous collectons et traitons de manière informatisée les informations que vous nous transmettez. Elles sont destinées à l'usage exclusif de la Fondation du Souffle ainsi qu'à des tiers que nous mandatons pour réaliser l'envoi de votre reçu fiscal, de votre lettre d'information et de nos campagnes d'appel à don. Ces données sont conservées uniquement pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Vous pouvez contacter notre Déléguée à la protection des données pour toute question concernant le respect de vos données personnelles : dpo@lesouffle.org. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Européen de Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de retrait, de portabilité et d'oubli relatif aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Siège de la Fondation du Souffle, 68 boulevard Saint-Michel, 75006 Paris

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE :

une autre façon de soutenir la Fondation du Souffle

La Fondation du Souffle est Reconnue d'Utilité Publique. Ce statut lui permet de percevoir des legs, des donations ou des assurances-vie sans devoir s'acquitter de frais de succession ou de mutation. Ces ressources sont vitales pour le financement de toutes nos actions de soutien à la recherche, de prévention ou d'accompagnement des malades.

© AdobeStock



DONNONS DU SOUFFLE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

Que vous ayez des héritiers ou non, vous pouvez aussi donner à votre héritage le pouvoir de changer l'avenir des nouvelles générations. Transmettre, c'est agir longtemps pour le bien des malades respiratoires et de leur famille. Décider de transmettre tout ou partie de vos biens à notre fondation doit être un acte réfléchi.

Pour répondre à vos questions ou vous accompagner dans votre réflexion, nous vous proposons de recevoir, gratuitement et sans engagement notre nouvelle brochure. **N'hésitez pas à en faire la demande par mail ou par téléphone.**

Marie-Caroline Tisserand-Marchadour, notre responsable relation bienfaiteurs est également à votre disposition : mc.tisserand@lesouffle.org - Tél : +33 (0)1 46 34 58 40

Ou remplissez vos coordonnées et envoyez votre demande par courrier (adresse précisée à l'intérieur du dépliant) :

Oui, je souhaite recevoir la brochure legs, donations et assurances-vie au profit de la Fondation du Souffle.

Prénom _____

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Je souhaite être informé/e des avancées diffusées par la Fondation du Souffle par e-mail.

E-mail _____

BDSBR25